

Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,
Le jeudi 20 avril à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12/04/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Dominique BAUDOIN, Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), David JARRY, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Mr Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

N° 2023-023 Achat pompe d'irrigation

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut acheter une nouvelle pompe d'irrigation car celle utilisée par les agents de la commune est en panne et elle est irréparable car les pièces ne se font plus.

Il présente un devis de la société BILLAUD SEGEBA d'un montant de 2.620,42 € HT soit 3.144,50 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire :

- **ACCEPTE** avec 9 voix pour et une abstention le devis de BILLAUD SEGEBA pour un montant de 2.620,42 € HT soit 3.144,50 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 26 avril 2023
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

